

# Info

# CGER

## Bulletin d'information

du Centre de gestion de l'équipement roulant

Volume 5 • Numéro 2 • Septembre 2004

### CHRONIQUE Environnementale

- ♦ Deux nouveaux camions de marquage à l'acrylique sur la route!
- ♦ Contrôle des émissions des gaz d'échappement des véhicules lourds 2

Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds 2

Dans un souci écologique, le CGER acquiert cinq camionnettes hybrides 3

### CHRONIQUE Info mécano

- ♦ Mise au point automnale
- ♦ Et si votre capot s'ouvrait en consultant ? 4

Le CGER présent au SIVIC 2004 5

Colloque annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) 5

Véhicules et équipements :  
Quoi de neuf ? 5

La clientèle du CGER et son parc de véhicules 6

### CHRONIQUE Formation

- ♦ Une formation sur Signaflex maintenant disponible 7

Vous avez une insatisfaction à formuler ? 8

## Le CGER maintenant **ISO 9001:2000**

Depuis juin dernier, le CGER est maintenant certifié ISO 9001:2000 pour l'ensemble de ses activités. Cette norme assurera l'uniformité du service offert, contribuant ainsi à accroître le rendement et l'efficacité de l'organisation envers sa clientèle.

Par l'obtention de cette certification, le CGER entend fournir une qualité de service constante, tournée vers la standardisation des processus et des services.



Denis Valcourt, auditeur ISO, Alain Cossette, chef du Service des opérations du CGER, Suzanne Roy, coordonnatrice ISO, et Gérard Brichau, directeur du CGER.



**2004-2005**

## SONDAGE

*sur votre satisfaction*

En novembre 2004, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) expédiera un questionnaire à ses clients dans le but de connaître leur degré de satisfaction à l'égard des produits et des services reçus en 2004-2005. La satisfaction de la clientèle est au cœur des préoccupations du CGER, et c'est pourquoi, dans un processus d'amélioration continue, il tient à la consulter afin d'être en mesure de répondre à ses attentes ainsi qu'à ses besoins. À noter que le dernier sondage effectué à l'automne 2002 a permis de constater un taux global de satisfaction de la clientèle de 93 %.

Nous espérons que vous répondrez en grand nombre à ce prochain sondage et nous vous remercions à l'avance!

Québec

## **NOUVEAUX CAMIONS**

### **Deux camions de marquage à l'acrylique sur la route !**

par Gabrielle Gagnon

Deux nouveaux camions de marquage à l'acrylique conçus par le département de traceurs de l'atelier d'Anjou sont utilisés depuis avril 2004 par les centres de services du ministère des Transports (MTQ) de Boucherville et de Cacouna.

La peinture au latex acrylique utilisée par ces véhicules de marquage de lignes est moins nuisible pour l'environnement que la peinture à l'alkyde. Ce type de peinture, le plus utilisé en raison de son faible coût, s'avère des plus polluants, puisqu'il contient des solvants.



D'ici deux à trois ans, la peinture à l'acrylique, en raison de ses propriétés plus écologiques, devrait remplacer complètement la peinture à l'alkyde. Une bonne nouvelle qui s'inscrit d'emblée dans la lignée du Protocole de Kyoto!

## **NOUVEAU PROGRAMME POUR 2005**

### **Contrôle des émissions des gaz d'échappement des véhicules lourds**

par Gabrielle Gagnon

Dans son objectif de réduction des gaz à effet de serre, le ministère de l'Environnement déposait récemment un projet de loi afin d'évaluer l'opacité des gaz d'échappement des moteurs des véhicules lourds.

Ce projet de loi, connu sous le nom de Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds (PIEVAL), devrait entrer en application à partir de l'été 2005. Ce sont les patrouilleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) qui effectueront le contrôle des émissions des véhicules lourds.

D'ici l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure, le Secteur de la formation et du support à la clientèle du CGER effectuera les démarches afin d'obtenir l'accréditation des ateliers de mécanique du CGER auprès du ministère de l'Environnement. Cette accréditation concerne l'entretien du moteur en ce qui a trait à l'opacité des gaz. De plus, au printemps 2005, une formation sur les nouvelles normes environnementales sera offerte aux mécaniciens afin d'accroître leur expertise en matière d'entretien des véhicules.

La mise en application du PIEVAL contribuera à réduire de façon significative les émissions polluantes des véhicules lourds. Il va s'en dire que ce programme constitue un pas significatif dans la lutte contre la pollution atmosphérique.



## **Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds**

Le CGER désire aviser sa clientèle que le dossier de la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds est maintenant sous la responsabilité de M. Alain Cossette, chef du Service des opérations.

Il est possible de le joindre au 1-866-275-0241, poste 268, ou sur son téléphone cellulaire, au (819) 691-6394.



# Dans un souci écologique,

## le **CGER** acquiert cinq camionnettes **hybrides**

par Claudine Tremblay

En mai 2004, le CGER a été la première organisation publique canadienne à utiliser les nouvelles camionnettes hybrides disponibles sur le marché canadien. Les principales caractéristiques de ces véhicules hybrides sont l'efficacité énergétique et la réduction appréciable des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Au Canada, seulement 50 de ces camionnettes ont été mises sur le marché, et le CGER a fait l'acquisition de cinq d'entre elles. Parmi les avantages appréciables, notons la diminution de la consommation de carburant, qui correspond à une économie de 10 % à 15 % par rapport au véhicule traditionnel de même catégorie. Soulignons également la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car le moteur cesse de fonctionner lorsque le véhicule est en attente et, de plus, l'énergie électrique est régénérée au moment du freinage.



L'achat de ces véhicules hybrides correspond aux besoins de la clientèle du CGER composée des équipes d'entretien du ministère des Transports et répond certes aux préoccupations du Ministère en ce qui a trait à la réduction des gaz à effet de serre et aux changements climatiques. En effet, ces préoccupations rejoignent celles énoncées dans sa Politique sur l'environnement à l'égard de la qualité de vie, de la pollution atmosphérique et de la santé.

Étant une agence spécialisée en gestion de parc de véhicules, le CGER veut demeurer à la fine pointe de l'évolution des technologies reliées au domaine de l'automobile et de la machinerie lourde, tout en intégrant une préoccupation environnementale. Pour ce faire, il souhaite poursuivre des projets pilotes faisant appel aux véhicules utilisant des carburants alternatifs. Chaque année, le CGER compte donc intégrer dans son parc au moins un nouvel équipement utilisant un carburant alternatif, et ce, dans un but d'expérimentation.

Par ses initiatives écologiques, le CGER contribue à la réduction des gaz à effet de serre et à l'évolution du parc de véhicules gouvernemental. Rappelons que dans le passé, l'organisation a expérimenté l'utilisation de deux camionnettes compactes électriques et a également acquis, en juin 2000, cinq berlines de type hybride, fonctionnant à l'essence et à l'électricité. Enfin, le CGER a acquis, en 2004, quatre véhicules de la nouvelle génération des berlines hybrides pour sa clientèle.

Pour toute information supplémentaire concernant ces véhicules hybrides, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller à la clientèle du CGER.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES **CAMIONNETTE hybride**

- ☑ Camionnette hybride 4 X 2 (essence/électricité)
- ☑ Cabine allongée, caisse courte
- ☑ Moteur V-8 de 5,3 litres essence, 285 HP@5200 RPM et 325 lb/pi de couple à 4 000 RPM
- ☑ Module électronique convertisseur de courant 42 volts DC/12 volts DC et 120 volts AC/42 volts DC
- ☑ Conduite et freinage assistés électroniquement 42 volts
- ☑ Démarreur / générateur 120 volts intégré au volant moteur et au convertisseur de couple
- ☑ Véhicule muni de quatre (4) prises électroniques 120 volts AC
- ☑ Capacité de chargement réduite de 158 kg (476 kg)
- ☑ La consommation de carburant est estimée à 14,3 l/100 km en ville et à 11,1 l/100 km sur la route, économie de carburant stimée de 10 % à 15 %
- ☑ Le moteur ne fonctionne pas lorsque le véhicule est à l'arrêt
- ☑ L'énergie électrique est régénérée lors du freinage



Alain Marquis, responsable du soutien aux opérations du CGER, Gérard Brichau, directeur du CGER, Yvon Marcoux, ministre des Transports du Québec, et Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports.



## Mise au point AUTOMNALE

### *Mieux vaut prévenir que guérir*

L'hiver représente une véritable épreuve pour les voitures. Une mise au point complète, effectuée à l'automne, permet d'éviter les mauvaises surprises. On se demande souvent en quoi consiste cette mise au point complète. La mise au point porte sur la batterie, les courroies, les tuyaux, le radiateur, le liquide de refroidissement et d'antigel, l'huile, les phares, les freins, le système d'échappement, la chaufferette et le dégivreur, les essuie-glaces et le système d'allumage.

- ❑ **Batterie** - Une batterie en bon état est nécessaire pour démarrer par temps froid. Elle doit être rechargée ou remplacée si elle montre des signes de faiblesse. Il est aussi important de vérifier le niveau du liquide, les bornes de la batterie, le régulateur et l'alternateur de tension.
- ❑ **Dispositif d'allumage** - Le dispositif d'allumage est examiné au peigne fin, car des fils d'allumage endommagés, un chapeau de distributeur fissuré et des bougies d'allumage usées peuvent provoquer une panne.
- ❑ **Feux et phares** - Le bon fonctionnement de même que l'orientation des phares et des feux sont examinés.
- ❑ **Freins** - Afin de permettre un freinage uniforme, les freins sont testés et remplacés au besoin.
- ❑ **Pneus** - La vérification de l'usure et de l'état de la pression des pneus est faite (la pression d'air dans les pneus diminue par temps froid).
- ❑ **Système d'échappement** - La vérification du système d'échappement permet de détecter les fuites de monoxyde carbone.
- ❑ **Système de chauffage et de refroidissement** - Le mécanicien s'assure que le radiateur et les tuyaux n'ont pas de fissures ou de fuites. Il s'assure aussi que le bouchon de radiateur, la pompe à eau et le thermostat ne sont pas défectueux. L'efficacité de l'antigel et le fonctionnement de la chaufferette et du dégivreur sont également vérifiés.
- ❑ **Essuie-glaces** - Les essuie-glaces sont remplacés lorsqu'ils laissent des marques sur le pare-brise.

Pour toute information supplémentaire concernant la mise au point automnale, n'hésitez pas à communiquer avec votre atelier de mécanique du CGER.

Source : *La conduite en hiver : comment se préparer* (<http://www.caa.ca/ff/automobile/pdf/hiver.pdf>)

Illustrations : Claude Delage, dessinateur au CGER

## Et si votre capot s'ouvrait en conduisant ?

Si vous croyez que le capot de votre voiture ne peut pas s'ouvrir lorsque vous roulez à bonne vitesse, détrompez-vous! Bien que cette situation survienne rarement, elle peut se produire à tout moment. Dans pareil cas, il importe de savoir comment réagir et prendre les précautions nécessaires pour éviter ce genre d'embarras.

Que faire si notre champ de vision se trouve inopinément obstrué par le capot? Il faut d'abord chercher à voir ce qui se passe devant. Vous pouvez jeter un regard par l'espace que laisse le capot



ouvert au bas du pare-brise. Vous pouvez aussi pencher la tête vers la gauche ou par la fenêtre. Regardez aussi les rétroviseurs et surveillez les côtés et les angles morts.

Ces manœuvres ont pour but de déterminer un endroit où vous pourrez vous immobiliser en toute sécurité. Une fois arrêté, actionnez les clignotants d'urgence et attendez les secours. Il faut éviter de refermer le capot et repartir tout simplement. Si la situation s'est produite une fois, elle pourrait se répéter à nouveau. Advenant le cas où aucune aide n'est accessible, attachez le capot avec une corde solide ou de la broche.

Voilà! Si votre capot s'ouvrait au moment où vous conduisez, rien ne sert de paniquer, vous êtes maintenant armés pour parer à cette situation.

Source : CAA Québec, *La Presse*, 26 avril 2003.

# Le CGER présent au **SIVIC**



Du 1<sup>er</sup> au 3 septembre dernier, le CGER a participé au premier Salon international des véhicules industriels et des carrosseries (SIVIC). Ce dernier, présenté à Saint-Jean-sur-Richelieu, visait à mettre en contact des fournisseurs et des gestionnaires de parcs de véhicules et d'équipements.

À l'intérieur, le CGER a rencontré un certain nombre de visiteurs dans son tout nouveau kiosque. Par cette



Visuel du nouveau kiosque d'exposition du CGER

démarche, il a pu démontrer sa crédibilité auprès des manufacturiers en tant qu'expert et partenaire public en gestion de parc de véhicules et en développement technologique et environnemental.

À l'extérieur, le CGER a présenté un tout nouveau camion servant à l'entretien de la signalisation routière.

Le directeur, M. Gérard Brichau, a également livré une conférence sur le CGER en tant que modèle novateur en gestion de parc de véhicules publics. Il a traité entre autres du concept de gestion par résultats, des meilleures pratiques d'affaires concernant la gestion efficace d'un parc de véhicules et de la possibilité d'offrir des services à tous les organismes publics québécois.

De plus, pendant toute la durée du salon, les différents intervenants du CGER ont eu l'occasion de faire d'intéressantes rencontres d'affaires en plus d'assister à de brèves sessions d'information portant sur les nouveautés, les équipements, les châssis et les normes techniques.

**Pour obtenir plus d'information sur ces véhicules,  
n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller à la clientèle!**

## Colloque annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique

Du 31 août au 3 septembre 2004, le CGER a participé pour la troisième fois en tant qu'exposant au Colloque annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) à Sainte-Adèle. Dans un kiosque situé à l'intérieur, les conseillers à la clientèle du CGER ont rencontré des gestionnaires de travaux publics du monde municipal. Plus de 120 municipalités québécoises étaient représentées. À l'extérieur, une camionnette hybride ainsi qu'un camion 6-roues à benne basculante ont été exposés par le CGER.



## Véhicules et équipements : quoi de neuf?

### UNE NOUVELLE RUBRIQUE SUR LE SITE WEB DU CGER



À la demande de certains clients du CGER, une rubrique sur les nouveautés concernant les véhicules et les équipements du CGER sera créée sur son site Web **dès le 4 octobre 2004**. Elle portera le nom de « Véhicules et équipements : quoi de neuf? »

Cette rubrique présentera brièvement les principales caractéristiques des nouveaux produits disponibles au CGER.

Vous pourrez la consulter en vous rendant sur le site Web du CGER

**<http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca>**

# La clientèle du **CGER** et son parc de véhicules

Au 31 mars 2004, 301 ententes de service de location clés en main avaient été conclues, dont 171 avec des ministères et organismes autres que le ministère des Transports du Québec et 26 avec des organismes municipaux. Ces ententes représentaient, au 31 mars 2004, 4922 véhicules et équipements connexes. Les clients du CGER au 31 mars 2004 étaient :

- Ministère des Transports
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
- Ministère des Finances
- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Tourisme Québec
- Conseil du trésor
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Services aériens
- Société d'habitation du Québec
- Office des personnes handicapées du Québec
- Héma-Québec
- Centre de santé du Pontiac
- Centre hospitalier de Charlevoix
- Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie
- Centre hospitalier de Rivière-du-Loup
- Centre hospitalier de Sacré-Coeur
- Centre jeunesse du Saguenay
- Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
- Cégep de la Malbaie
- Commission scolaire du Lac-Abitibi
- Commission scolaire Harricana
- Société protectrice contre la cruauté envers les animaux
- Sûreté municipale de Chambly
- Régie intermunicipale de police du Richelieu
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Ville d'Amos
- Ville de Carignan
- Ville de Lévis
- Ville de Pincourt
- Ville de Rouyn-Noranda
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- Ville de Val-d'Or
- Ville de Victoriaville
- Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
- Ministère du Conseil exécutif
- Ministère de l'Environnement
- Ministère de l'Éducation
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- Ministère du Revenu
- Ministère de la Sécurité publique
- Bureau du coroner
- Investissement Québec
- Régie du bâtiment
- Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)
- Sûreté du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité au travail
- Centre de santé de la Haute-Saint-Charles
- Centre de santé de la Vallée-de-l'Or
- Centre hospitalier Gatineau-Mémorial
- Centre hospitalier régional de Rimouski
- Centre hospitalier Robert-Giffard
- Centre jeunesse de Québec
- Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
- St-Brigid's Home
- Commission scolaire de la Baie-James
- Commission scolaire du Pays des Bleuets
- Commission scolaire Pierre-Neveu
- Service de police de la communauté urbaine de Montréal
- Régie intermunicipale de police la Rivière-du-Nord
- MRC de Charlevoix
- Ville d'Alma
- Ville de Beauharnois
- Ville de Forestville
- Ville de Mont-Tremblant
- Ville de Rivière-du-Loup
- Ville de Saint-Basile-le-Grand
- Ville de Thetford Mines
- Ville de Varennes



**Le parc total**, incluant les véhicules en location, les véhicules en disponibilité, les véhicules de courtoisie et les véhicules utilisés par le CGER, comptait 5 600 unités au 31 mars 2004. Le tableau ci-dessous présente le parc de véhicules du CGER par catégorie et par type d'utilisation.

Super catégorie	Location au MTQ		Location à des clients autres que le MTQ		Courtoisie		Disponibilité		Utilisation par le CGER		TOTAL	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Véhicule léger	1314	1312	746	864	49	51	287	297	130	126	2526	2650
Camion	441	439	33	63	5	4	33	23	3	4	515	533
Matériel remorqué	166	159	5	7	0	0	7	10	13	14	191	190
Matériel remorqué	277	295	16	26	0	0	11	14	0	2	304	337
Véhicule-outil	268	258	41	80	3	3	7	10	10	11	329	362
Équipement	1143	1202	69	133	14	12	82	88	4	4	1312	1439
Matériel divers	73	68	7	16	0	0	3	2	3	3	86	89
<b>TOTAL</b>	<b>3682</b>	<b>3733</b>	<b>917</b>	<b>1189</b>	<b>71</b>	<b>70</b>	<b>430*</b>	<b>444*</b>	<b>163**</b>	<b>164**</b>	<b>5263</b>	<b>5600</b>

\* Il est important de noter que la majorité des véhicules qui ont été loués à court terme en 2003-2004 étaient en disponibilité au 31 mars 2004. Ces véhicules sont loués pour des périodes variant entre 6 et 10 mois, normalement entre mai et novembre.

\*\* Plusieurs unités, autres que celles des véhicules légers, sont partagées avec des clients pour échange de services.



## MAINTENANT DISPONIBLE

# Une formation sur **Signaflex**

par Gabrielle Gagnon

Au printemps 2004, une demande était adressée au Secteur de la formation et du support à la clientèle du CGER afin qu'il développe une formation destinée aux mécaniciens sur le nouveau système Signaflex.

Signaflex est un système informatique intégré qui permet au gestionnaire de dégager différents renseignements d'exploitation générés à bord des véhicules. Par la suite, ces données sont transmises en différé ou en temps réel, ce qui permet au gestionnaire d'organiser et d'interpréter l'information. Signaflex compte plusieurs avantages, notamment la connaissance de l'information en temps réel, une plus grande sécurité dans le transport et une gestion efficiente des opérations.

M. Michel Turcotte, du Secteur de la formation et du support à la clientèle du CGER, et M. Gilles Ferland, de l'atelier de

mécanique de Sherbrooke, ont travaillé en collaboration afin d'élaborer le contenu du programme de la formation. Ce dernier est complété depuis la fin du mois d'août 2004. Des formations pilotes ont eu lieu au début de septembre à Sherbrooke. La planification des cours sera assurée par M. Michel Morissette, du Service des opérations, et M. Michel Turcotte offrira la formation aux mécaniciens. À partir de la fin du mois de septembre, le cours sera disponible aux mécaniciens de certaines régions ciblées, telles l'Estrie, la Chaudière-Appalaches et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La formation sera principalement axée sur le mode de fonctionnement et les problèmes électroniques liés au système Signaflex. Après avoir reçu cette formation, les mécaniciens seront en mesure de procéder à l'entretien et à la réparation du système.



## Changement de **NOM ET D'ADRESSE**

### Nouvelle adresse

#### Service à la clientèle

#### Secteur de l'Est et de Québec

1305, chemin Sainte-Foy, bureau 100  
Québec (Québec) G1S 4N5  
Téléphone : (418) 644-3377  
Télécopieur : (418) 644-6752

Les numéros de téléphone et de télécopieur demeurent inchangés.

### Nouveau nom et nouvelle adresse pour l'atelier de Iberville

#### Atelier de Saint-Jean-sur-Richelieu

90, chemin des Patriotes Est  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5P9  
Téléphone : (450) 347-9199  
Télécopieur : (450) 347-5246

En raison du regroupement des municipalités formant la nouvelle ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, l'atelier de Iberville porte désormais le nom de l'atelier de Saint-Jean-sur-Richelieu. Une nouvelle adresse a été attribuée à cet atelier, qui conserve toutefois la même situation géographique. Les numéros de téléphone et de télécopieur demeurent inchangés.

Pour obtenir plus d'information, il est possible de communiquer avec le Service à la clientèle au numéro (418) 643-5430 ou sans frais au 1-866-275-0241, entre 8 h 30 et 16 h 30.



## Vous avez une insatisfaction à formuler ?

Vous êtes insatisfaits d'un produit ou d'un service que vous avez reçu au CGER et vous voulez nous en faire part? Le CGER vous offre trois façons de formuler votre insatisfaction.

### VÉHICULES LÉGERS

- . Berline compacte
- . Berline intermédiaire
- . Berline régulière
- . Familiale compacte
- . Berline régulière à usage policier
- . Fourgonnette pour passagers
- . Fourgonnette allongée pour passagers
- . Fourgonnette régulière pour passagers
- . Camionnette régulière, 4X2, ½ T
- . Camionnette régulière, allongée, 4X2, ½ T
- . Camionnette 4 portes, 4X2, 1T
- . Camionnette utilitaire compacte, 4 portes
- . Camionnette régulière, allongée, nouvelle technologie



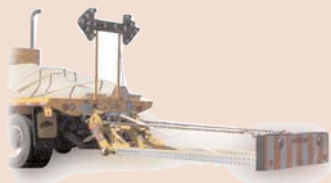
### ÉQUIPEMENTS

- . Benne épandeur
- . Épandeur fondant
- . Chasse-neige
- . Aile chasse-neige
- . Tondeuse tractée
- . Gratte avant
- . Gratte arrière
- . Souffleuse amovible
- . Ramasseur de repères
- . Grue portée télescopique
- . Balai
- . Éliminateur d'andain
- . Débroussailluse
- . Gravière
- . Compresseur porté sur camion
- . Atténuateur d'impact
- . Benne mono-coque isolée
- . Dépose et ramasse cône
- . Passerelle hydraulique
- . Équipement d'entretien poteaux de signalisation au sol



### VÉHICULES LOURDS

- . Camion 6-roues à benne basculante
- . Camion 6-roues porteur, cabine régulière
- . Camion 6-roues porteur, 4 portes
- . Camion 10-roues à benne basculante
- . Niveleuse
- . Pelle hydraulique
- . Souffleuse sur tracteur
- . Rouleau automoteur
- . Différents types de remorques et flèches de signalisation sur remorque
- . Divers : Bouilloire à déglacer sur patins, benne chauffante remorquée, balai remorqué motorisé, panneau à message sur remorque et machine à joint



### Par téléphone (sans frais) :

1 888 314-CGER  
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7



### Par courriel :

[cger@cger.mtq.gouv.qc.ca](mailto:cger@cger.mtq.gouv.qc.ca)



### Par écrit au Centre administratif du CGER :

Centre de gestion de l'équipement roulant  
1650, rue Louis-Jetté  
Québec (Québec) G1S 2W3

Le CGER s'engage à vous rappeler dans les 24 heures suivant la réception d'une plainte formulée verbalement et à vous envoyer un accusé de réception dans les 10 jours dans le cas d'une plainte écrite.

Le bulletin Info CGER est publié  
par le Secteur des communications  
1650, rue Louis-Jetté  
Québec (Québec) G1S 2W3

Téléphone : (418) 643-5430  
Télécopieur : (418) 528-5582  
Courriel : [cger@mtq.gouv.qc.ca](mailto:cger@mtq.gouv.qc.ca)  
Site Internet : <http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca>

Centre de gestion  
de l'équipement  
roulant

Québec

